



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BTS PROTHÉSISTE DENTAIRE

ÉPREUVE E3 CONNAISSANCE DU MILIEU PROFESSIONNEL

SESSION 2015

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

Document à rendre avec la copie :

- Annexe A page 18/18

Dès que le sujet est remis, s'assurer qu'il est complet.
Le sujet se compose de 18 pages, numérotées de 1/18 à 18/18.

BTS PROTHÉSISTE DENTAIRE	Session 2015
Connaissance du milieu professionnel	Code : PDE3CMP

BTS PROTHÉSISTE DENTAIRE
Epreuve E3 : Connaissance du milieu professionnel
SESSION 2015

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 3

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants.

Page de garde	p. 1
Sommaire	p. 2
Le contexte professionnel	p. 3 et 4
DOSSIER 1 : Analyse de marché (5,5 points).....	p. 5
DOSSIER 2 : Gestion sociale et administrative du personnel (8 points)....	p. 6 et 7
DOSSIER 3 : Analyse financière (5,5 points).....	p. 8

Qualité rédactionnelle et présentation (1 point)

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 : Analyse de marché

Annexe 1 : Dénombrement et caractéristiques des entreprises	p. 9
Annexe 2 : « Labos, industriels et praticiens misent sur l'innovation ».....	p. 10
Annexe 3 : Extrait du rapport de la cour des comptes 2010	p. 11
Annexe 4 : Département du Gard, répartition de la population et de l'activité prothèse	p. 12

DOSSIER 2 : Gestion sociale et administrative du personnel

Annexe 5 : Extrait du Code du travail.....	p. 13
Annexe 6 : Extrait du Code du travail (suite).....	p. 14
Annexe 7 : Déclaration préalable d'embauche	p. 15
Annexe 8 : « Comment bien intégrer ses nouveaux salariés ? »	p. 16

DOSSIER 3 : Analyse financière

Annexe 9 : Bilan comptable au 31/12/2014	p. 17
--	-------

Annexe A (à rendre avec la copie) : Bilan Fonctionnel	p. 18
--	--------------

Toute information calculée devra être justifiée.

Le contexte professionnel

Le Labor@toire LINDON a été créé en 2002. C'est une SARL, avec à sa tête, un gérant : Fabrice LINDON.

Installé au Pole dentaire Méditerranée, la vocation du laboratoire est celle de l'innovation, de l'amélioration de la qualité et des services. C'est dans ce sens que le laboratoire s'est doté d'outils de haute technologie et a mis en place un plan de formation pour chacun des techniciens. Aujourd'hui la maîtrise des réalisations de travaux sur implants, de prothèses combinées complexes, des prothèses totales, du châssis métallique et des céramo-céramiques sont les atouts majeurs de ce laboratoire.

Son organisation lui permet de proposer tout au long de l'année ce qui se fait de mieux dans les différents domaines que requiert une dentisterie moderne.

Les services associés tels que la récupération et la livraison de travaux sont confiés à des partenaires de choix afin que chacune des prothèses réalisées dans le laboratoire puisse être acheminée en temps et en heure à son destinataire.

Le laboratoire est certifié :

- ISO 13 485 : 2004 « Fabrication de dispositif médical sur mesure, invasifs, non actifs ».
- ISO 9001 : 2008 « Management de la qualité ».

Son engagement qualité, c'est aussi :

- une direction motivée et disponible auprès de ses clients,
- un personnel qualifié et spécialisé dans tous les domaines de fabrication de prothèse dentaire,
- une ouverture aux nouvelles technologies,
- une exclusivité de marque (licence Wisil, licence Nobel Biocare pour les implants et référent VITA),
- une coopération étroite avec le chirurgien dentiste pour assurer la satisfaction du patient.

Salariés :

L'effectif : 30 salariés formés toute l'année afin de suivre les évolutions du domaine prothétique.

Ces salariés sont répartis en trois départements distincts (conjointe, céramique, adjointe) avec un responsable pour chaque département :

- département prothèse fixée : Danielle THOMAS
- département prothèse céramique : Fabrice LINDON
- département prothèse amovible : Thierry GARY

Le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires du laboratoire LINDON connaît une croissance constante depuis quelques années.

La part de l'activité liée à la CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) dans le chiffre d'affaires devient de plus en plus importante.

Le gérant Fabrice LINDON a donc décidé en accord avec ses associés de revoir l'organisation interne du travail avec, à court terme, la création d'un autre département dédié aux activités CFAO.

Heures d'ouvertures : 8h - 19h30, sans interruption.

Jours d'ouvertures : laboratoire ouvert à l'année, sauf week-end et jours fériés.

DOSSIER 1 : ANALYSE DE MARCHÉ

Fabrice LINDON et ses associés observent depuis quelques années une évolution de leur profession et des acteurs sur leur marché.

Aussi, ils s'interrogent sur une éventuelle évolution de la structure de la société et sur l'opportunité d'extension par croissance interne ou externe.

Pour cela, ils ont missionné un stagiaire pour réaliser les études nécessaires à sa prise de décision.

Il travaillera dans un premier temps sur une analyse de l'offre concurrentielle puis il établira un diagnostic de la demande potentielle du département du Gard sur lequel le laboratoire LINDON pense se développer.

À partir des annexes 1, 2 et 3 :

1.1 Rédiger une note structurée de l'offre concurrentielle du laboratoire (concurrence directe et indirecte) en conservant l'anonymat.

1.2 Définir, puis présenter, les prescripteurs de prothèses dentaires.

Fabrice LINDON envisage de développer son activité sur le département voisin : le Gard. Pour cela il a collecté des données sur la répartition du chiffre d'affaires du marché de la prothèse dentaire et sur la répartition de la population de ce département. (**annexe 4**).

1.3 Quelles informations ces données apportent-elles ?

1.4 De quelles autres informations Fabrice LINDON a-t-il besoin pour se positionner sur ce marché ?

DOSSIER 2 : GESTION SOCIALE ET ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Fabrice LINDON souhaite en accord avec ses associés investir afin de développer son chiffre d'affaires, et plus précisément créer un quatrième département au sein du laboratoire dédié aux activités liées à la CFAO.

Il est conscient que très rapidement la question du recrutement se posera à lui. Ainsi, Fabrice LINDON se verrait bien, dans un premier temps, recruter un prothésiste dentaire hautement qualifié en CDI (contrat de travail à durée indéterminée). Un profil particulièrement intéressant correspondrait à celui d'un prothésiste formé et expérimenté sur différents systèmes de CFAO.

Mais avant de se lancer dans un processus de recrutement, il souhaiterait s'informer, être conseillé, notamment sur le type de contrat à envisager, sur les formalités légales à respecter lors d'un recrutement et sur la phase d'accueil et d'intégration des nouveaux salariés, qu'il aimerait davantage institutionnaliser au sein de son laboratoire.

À partir des annexes 5, 6, 7 :

2.1 Justifier le choix d'un recrutement en CDI par Fabrice LINDON ; caractériser ce type de contrat.

Concernant les formalités à respecter lors d'un recrutement, Fabrice LINDON se souvient devoir remplir un document de déclaration préalable à l'embauche.

2.2 Présenter ce document. A quel organisme doit-il être envoyé ?

2.3 Quelles sont les incidences de cette déclaration pour le salarié et pour l'employeur ?

2.4 Rappeler à Fabrice LINDON les autres formalités légales liées à l'embauche qui doivent être respectées.

Fabrice LINDON a beaucoup lu ces derniers temps sur l'accueil et l'intégration du salarié dans l'entreprise. Il n'avait pas, jusqu'à maintenant, vraiment réfléchi sur cette phase du recrutement. C'est lui-même qui accueillait le salarié, le présentait à ses collègues et lui faisait ensuite visiter le laboratoire. Il désire aujourd'hui, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres entreprises et dans d'autres secteurs d'activité, institutionnaliser davantage cette phase du recrutement au sein de son laboratoire.

À partir de l'annexe 8

2.5 Définir cette phase d'accueil et d'intégration et la situer dans le processus de recrutement.

2.6 Indiquer trois intérêts majeurs de cette phase pour l'employeur.

BTS PROTHÉSISTE DENTAIRE	Session 2015
Connaissance du milieu professionnel	Code : PDE3CMP

2.7 À partir des informations de l'annexe 8, élaborer une fiche de planification de l'accueil du nouveau salarié dans le laboratoire (une check-list).

2.8 Apporter à Fabrice LINDON des pistes de réflexion en vue de construire un véritable parcours d'intégration.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

DOSSIER 3 : ANALYSE FINANCIÈRE

Fabrice LINDON est conscient que l'investissement doit permettre le développement de son activité, notamment pour assurer la compétitivité et la performance de son laboratoire dans les années futures.

Aussi, pour l'année 2014, Fabrice LINDON souhaite savoir si la situation financière actuelle de sa société est suffisamment saine pour lui permettre de financer les investissements qu'il souhaite réaliser.

À partir de **l'annexe 9** :

- 3.1** Expliquer pourquoi, une entreprise doit obligatoirement tenir une comptabilité.
- 3.2** Quelles sont les principales informations que fournit chacun des documents de synthèse (compte de résultat et bilan) ?
- 3.3** Expliquer quelle peut-être l'utilité de procéder à l'analyse du bilan pour une entreprise comme la société LINDON qui se situe dans une optique d'investissement.
- 3.4** À partir du bilan comptable de cette société disponible en annexe 9, présenter son bilan fonctionnel (annexe A).
- 3.5** À partir du bilan fonctionnel de la société LINDON, calculer pour l'année 2014 son F.R.N.G., son B.F.R. et sa T.N. Rappeler la signification de chacun de ces sigles.
- 3.6** Commenter les résultats obtenus.
- 3.7** Rappeler les moyens de financement qu'une entreprise peut mobiliser lorsque ses dirigeants souhaitent investir.
- 3.8** Dans le cas de la société LINDON, à partir de son bilan comptable présenté en **annexe 9** et des informations financières calculées dans les questions précédentes, quel(s) moyen(s) de financement conseiller à Fabrice LINDON ? Quels sont ceux à lui déconseiller ? Justifier la réponse.

ANNEXE 1 : Dénombrement et caractéristiques des entreprises

Évolution de la répartition des entreprises selon leur taille :

Éléments	2004	%	2006	%	2008	%	2010	%	2012	%
0 salarié	1658,3	34 %	1209	26 %	966	23 %	790	20 %	304	8 %
1 à 3 salariés	2054,3	42 %	2093	45 %	2016	48 %	1975	50 %	2242	59 %
4 à 6 salariés	693	14 %	744	16 %	672	16 %	671,5	17 %	684	18 %
7 salariés et plus	544,5	11 %	604,5	13 %	546	13 %	513,5	13 %	570	15 %
Totaux	4950	100 %	4650,5	100 %	4200	100 %	3950	100 %	3800	100 %

Taux d'évolution du nombre d'entreprises de la profession :

Années	Taux d'évolution
2002 - 2004	-5,71%
2004 - 2006	-6,06 %
2006 - 2008	-9,68 %
2008 - 2010	-5,95 %
2010 - 2012	-3,80 %

Évolution de la répartition des activités au sein des entreprises :

Éléments	2004	%	2006	%	2008	%	2010	%	2012	%
Prothèses fixées	3960	80 %	3627	78 %	2646	63 %	2488,5	63 %	2128	56 %
Pluri disciplinaires	0	0 %	0	0 %	756	18 %	790	20 %	798	21 %
Prothèses amovibles	841,5	17 %	883,5	19 %	672	16 %	592,5	15 %	608	16 %
Orthodontie	148,5	3 %	139,5	3 %	126	3 %	79	2 %	114	3 %
CAO	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	152	4 %
Totaux	4950	100%	4650	100 %	4200	100 %	3950	100 %	3800	100 %

Source : UNPPD 2013

ANNEXE 2 : « Labos, industriels et praticiens misent sur l'innovation »

Les acteurs du secteur dentaire (industrie, distribution, laboratoires...) ont besoin d'investir dans des technologies onéreuses. En retour, celles-ci pourraient les rendre plus compétitifs.

Parmi leurs principaux postes de dépenses, les chirurgiens-dentistes achètent énormément de consommables : les produits d'hygiène et de désinfection représentent 19 % des dépenses, les prothèses 15 %, les produits d'endodontie (traitement de l'intérieur de la dent) 13 %, les empreintes 12 %, les instruments rotatifs 5%, l'anesthésie 4 %... Selon l'observatoire Dental Insight, ce marché de 1 milliard d'euros emploie 4 500 personnes en France dans l'industrie et la distribution. En Europe, la France occupe la seconde place derrière l'Allemagne mais devant l'Italie et le Royaume-Uni. Reste que 55 % des entreprises du secteur affichent un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros et seules 10 % des entreprises dépassent les 10 millions d'euros.

En complément de ce marché, les 3800 laboratoires français qui, avec 18850 employés, fabriquent à la pièce prothèses et implants pour les dentistes, génèrent un chiffre d'affaires global de 1 225 milliards d'euros. Mais avec là aussi une grande majorité de TPE et PME ; dans cette industrie artisanale, près de 6 laboratoires sur 10 emploient 1 à 3 salariés. «*La part d'entreprises uni-personnelles est passée de 20 % à 10 % en deux ans*, analyse Laurent Munerot, membre du bureau de l'Union nationale patronale des prothésistes dentaires (UNPPD). *Le secteur, qui toutefois reste artisanal, étoffe ses structures. D'ailleurs, on enregistre une forte progression des effectifs de 7,5 % depuis 2010.*» En effet, plus de 4 salariés sur 10 travaillent dans la strate des plus grosses structures (7 salariés et plus).

«*Nous incitons les laboratoires à se regrouper sous forme de sociétés coopératives artisanales de production*», explique Sylvestre Nunès, consultant pour le CNIFPD, le Centre national d'innovation et de formation des prothésistes dentaires. «*L'idée, c'est de mutualiser l'achat de machines technologiques onéreuses. Comme les imprimantes 3D à microfusion par laser, par exemple, qui permettent de fabriquer des appareils dentaires.*» Les prix des deux machines les plus diffusées, la PXS de Phenix Systems et la Mlab de Concept Laser, démarrent à 200 000 euros. Les machines haut de gamme peuvent dépasser les 500 000 euros ! En tout, il y aurait moins d'une vingtaine de machines à microfusion par laser en France.

Ces investissements en valent-ils la peine ? En effet, la couronne standard, la CCM (couronne céramo-métal), est vendue par les importateurs à 40 euros en provenance d'Asie contre 120 à 130 euros au départ du laboratoire français... «*Je le crois, reprend Sylvestre Nunès. L'avenir ne peut passer que par l'industrialisation. Par exemple, avec les nouveaux matériaux composites chargés en céramique, le prix de la CCM tombe à 75 euros. Et on l'obtient en 24 ou 48 heures.*»

Source : www.business.lesechos.fr

ANNEXE 3 : Extrait du rapport de la Cour des comptes 2010

Il est fait état depuis un certain nombre d'années d'une augmentation des importations de prothèses. Leur développement s'explique par un différentiel de coût. Ainsi, le prix d'une couronne céramo-métallique facturée par un laboratoire français revient entre 120 et 140 € contre 40 € à l'importation. Il ne semble pas exister aujourd'hui de statistiques à la fois objectives et exhaustives sur ces importations. Le conseil de l'ordre et l'association dentaire française estiment que 15 % des prothèses posées en France seraient importées. L'UNPPD (union nationale patronale des prothésistes dentaires) situe à 30 % la part de marché des importations «en volume», c'est-à-dire à tarifs analogues pour celles-ci et la production nationale. Aux prix courants, cette évaluation correspond à une part de marché d'environ 12,5 %. Les prothèses importées proviendraient majoritairement de Chine, puis de Madagascar, des pays d'Afrique du Nord, d'Europe de l'Est (Roumanie, Hongrie) et d'Asie du Sud-Est. Ces importations sont le fait de quelques grands laboratoires qui ont délocalisé leur production ; leur savoir-faire permettrait *a priori*, selon l'AFSSAPS, de garantir une qualité comparable à celle des prothèses fabriquées en France. Ces importations ne semblent pas avoir d'effet sur l'évolution des prix, ce qui accrédite l'hypothèse de hausses de marges chez les chirurgiens-dentistes, qui ont recours directement ou non aux importations. A l'aval, en revanche, l'insuffisance de la concurrence semble attestée par la variabilité des prix, dont les éléments de différenciation objective ne peuvent rendre compte à eux seuls, et par le fait que le praticien puisse prendre en compte les revenus ou le niveau de couverture du patient.

Source : Cour des comptes (rapport 2010)

ANNEXE 4 : Département du Gard, répartition de la population et de l'activité prothèse

Répartition de la population Gard :

Tranches d'âge	Agriculteurs	Artisans, commerçants chefs d'entreprise	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Sans activité	Total
15 à 19 ans	37	250	29	372	2 416	3 441	0	36 898	43 443
20 à 24 ans	108	661	750	4 811	9 770	8 579	8	11 527	36 214
25 à 39 ans	1 329	7 463	11 162	29 271	34 232	24 750	47	14 575	122 829
40 à 54 ans	2 656	12 264	16 021	31 387	37 810	26 961	1 764	20 265	149 128
55 à 64 ans	1 176	4 117	6 312	8 071	9 394	6 861	42 049	15 868	93 848
65 ans ou plus	279	335	455	440	631	535	117 742	9 222	129 638
Ensemble	5 585	25 090	34 730	74 353	94 252	71 127	161 610	108 354	575 100

Source : recensement INSEE 2011

Répartition du chiffre d'affaires de la profession par type de prothèses (année 2010)

Type de prothèses	Chiffre d'affaires en millions d'euros
Prothèses fixées	700
Prothèses amovibles	360
Orthodontie	40
CAO	25
Autres	10

Données : académie de Lyon (rénovation de la filière prothèse dentaire)

ANNEXE 5 : Extrait du Code du travail

Article L1221-2

Le contrat de travail à durée indéterminée est la forme normale et générale de la relation de travail.

Toutefois, le contrat de travail peut comporter un terme fixé avec précision dès sa conclusion ou résultant de la réalisation de l'objet pour lequel il est conclu dans les cas et dans les conditions mentionnées au titre IV relatif au contrat de travail à durée déterminée.

ANNEXE 6 : Extrait du Code du travail (suite)

Article L1242-1

Un contrat de travail à durée déterminée, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

Article L1242-2

Sous réserve des dispositions de l'article L. 1242-3, un contrat de travail à durée déterminée ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, et seulement dans les cas suivants :

1° Remplacement d'un salarié en cas :

- a) d'absence ;
- b) de passage provisoire à temps partiel, conclu par avenant à son contrat de travail ou par échange écrit entre ce salarié et son employeur ;
- c) de suspension de son contrat de travail ;
- d) de départ définitif précédant la suppression de son poste de travail après consultation du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, s'il en existe ;
- e) d'attente de l'entrée en service effective du salarié recruté par contrat à durée indéterminée appelé à le remplacer.

2° Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise.

3° Emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels, dans certains secteurs d'activité définis par décret ou par convention ou accord collectif de travail étendu, il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat de travail à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois.

4° Remplacement d'un chef d'entreprise artisanale, industrielle ou commerciale, d'une personne exerçant une profession libérale, de son conjoint participant effectivement à l'activité de l'entreprise à titre professionnel et habituel ou d'un associé non salarié d'une société civile professionnelle, d'une société civile de moyens ou d'une société d'exercice libéral.

5° Remplacement du chef d'une exploitation agricole ou d'une entreprise mentionnée aux 1° à 4° de l'article L. 722-1 du code rural et de la pêche maritime, d'un aide familial, d'un associé d'exploitation, ou de leur conjoint mentionné à l'article L. 722-10 du même code dès lors qu'il participe effectivement à l'activité de l'exploitation agricole ou de l'entreprise.

ANNEXE 7 : Déclaration préalable d'embauche

URSSAF Services de santé au travail
PÔLE EMPLOI
CARSAT CPAM

DÉCLARATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE

cerfa
N° 1473801

Cette déclaration unique doit être adressée à votre Urssaf OBLIGATOIREMENT AVANT L'EMBAUCHE, sous peine de sanctions (art. L.1221-10, L.1221-11 et L.8221-5 du code du travail)

A • ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

N° SIRET Code NAF

NOM, prénoms ou DÉNOMINATION

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Code postal Commune

Numéro de Téléphone : Numéro de Télécopie :

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Si l'entreprise ou l'établissement possède un service de santé au travail, ou si le salarié embauché travaille en un lieu éloigné de l'établissement, cocher l'une des 2 cases suivantes :

Service de santé au travail de l'entreprise ou de l'établissement Service de santé au travail spécifique pour les salariés éloignés

À défaut, précisez votre "service de santé au travail interentreprises" :

Code Nom
↔ Dépouillé sur le site internet indiqué au verso Adresse

B • FUTUR SALARIÉ

NOM de famille (nom de naissance)

NOM d'usage (s'il y a lieu)

Prenoms (dans l'ordre de l'état civil)

N° Sécurité sociale (voir carte d'inscription) CIN : (M ou F)

Date de naissance Jour Mois Année

Lieu de naissance Département Commune (pour Paris, Lyon et Marseille, préciser l'arrondissement) Pays de naissance

C • L'EMBAUCHE ET L'EMPLOI

DATE PRÉVISIBLE D'EMBAUCHE Jour Mois Année

HEURE PRÉVISIBLE D'EMBAUCHE Heure Minutes

Durée de la période d'essai (en jours) Si le salarié est embauché au moyen d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée dont le terme ou la durée minimale est supérieur à 6 mois, renseignez la case suivante :

TYPE DE CONTRAT Contrat à durée indéterminée Contrat à durée déterminée Si CDD, renseignez la date de fin du contrat : Contrat de travail temporaire

Jour Mois Année

À : Le : Signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données traitées sur ce formulaire. Son objectif est de garantir à l'individu la protection de ses données personnelles. Il est donc interdit de les communiquer à des tiers sans son autorisation.

Modèle 6 2015

Source : www.urssaf.fr

ANNEXE 8 : Comment bien intégrer ses nouveaux salariés ?

L'arrivée d'un nouvel employé dans l'entreprise est un moment clé à ne pas prendre à la légère. C'est pourquoi il est important que l'accueil soit organisé et encadré.

Hourra c'est fait, un nouveau salarié occupe enfin ce poste resté vacant depuis des mois. Mais la tâche est loin d'être terminée car après le recrutement vient le difficile processus d'intégration. "*Il faut que dès le premier jour, la personne se sente bien dans son environnement pour qu'elle soit opérationnelle et efficace rapidement*", explique Christophe Bonnet, coach en management. Accès au parking, bureau installé, collègues prévenus... le plus important est de faire comprendre physiquement et matériellement au nouvel élément qu'il est attendu. "*Lorsqu'un de nos nouveaux collaborateurs arrive, la société prévoit son planning pendant deux semaines où des rendez-vous sont automatiquement pris avec des managers, explique Armelle Arnaud, DRH de l'entreprise Hitachi Systems France. On lui remet également une liste pour qu'il sache toutes les actions qu'il a à faire dans le mois comme vérifier que ses cartes de visites sont bien arrivées*".

Le processus d'insertion ne doit pas non plus être négligé une fois la personne installée. Nommer au préalable une personne disponible et compétente qui se chargera d'accompagner ce nouveau collègue dans le cadre d'un parrainage plus ou moins formel reste la méthode la plus courante. La rédaction d'un livret d'accueil qui explique en quelques pages - descriptif du métier, liste de numéros, horaires, la culture de l'entreprise - permet également au salarié une adhésion rapide. "*Nous avons pour chaque catégorie de métier une plan de formation associé. On met également à disposition des nouveaux embauchés des moniteurs pour les former sur le terrain et chaque semaine un entretien avec un supérieur est fixé, ce qui permet de valoriser le collaborateur*", ajoute Marc Papillon responsable des ressources humaines chez Décathlon. Enfin, il est nécessaire de vérifier au bout de quelques semaines, par la pratique et pas uniquement oralement que le processus d'assimilation soit en de bonnes voies. "*Pour savoir si nos nouveaux commerciaux sont bien intégrés dans l'entreprise on les envoie en séminaire à New-York vers la fin de leur formation. Cela nous permet de nous voir si ils ont bien assimilé ce qu'on leur a enseigné*", explique Armelle Arnaud, DRH de l'entreprise Hitachi Systems France.

Un enjeu pour l'entreprise

Qui dit bonne politique d'adaptation dit gain de productivité: perdre un peu de temps pour prendre en main un nouveau collaborateur à ses débuts peut en faire gagner beaucoup plus une fois que celui-ci est devenu productif. "*Si l'intégration est négligée, le nouvel entrant perdra son temps car il ne saura pas quoi faire ni à qui s'adresser et au final il commettra des erreurs qui peuvent avoir un impact sur le client*", commente Christophe Bonnet. "L'intégration d'un salarié est également importante pour les clients car ils ne doivent pas sentir la différence entre un employé embauché depuis cinq ans ou depuis cinq semaines", ajoute Marc Papillon.

Si l'intégration du personnel est la dernière partie du recrutement, elle constitue aussi la première phase de fidélisation envers l'entreprise. "*Si les salariés sentent un décalage entre l'environnement décrit lors de l'entretien et le milieu dans lequel ils sont, les employeurs feront face au turn-over*", affirme Armelle Arnaud. A long terme, cette démarche sera bénéfique car les salariés en poste depuis longtemps pourront, à leur tour, bien accueillir un nouveau collaborateur.

Source : www.lexpress.fr (Alexandra Bresson - 23/06/2011)

ANNEXE 9 : Bilan Comptable

Bilan de la société LINDON au 31/12/2014					
Actif	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Passif	Net
Actif immobilisé				Capitaux propres	
. Immobilisations incorporelles	23 570	10 810	12 760	. Capital social	259 500
. Immobilisations corporelles	562 090	147 620	414 470	. Réserves	25 000
. Immobilisations financières	2 950		2 950	. Résultat de l'exercice	62 960
<i>Sous total 1</i>	588 610	158 430	430 180	<i>Sous total 1</i>	347 460
Actif circulant				Dettes	
. Stocks et en-cours	238 510	37 100	201 410	. Emprunts (1)	242 140
. Créances clients	335 830	18 840	316 990	. Dettes fournisseurs	252 750
. Disponibilités	6 150		6 150	. Dettes sociales	49 410
				. Autres dettes d'exploitation	62 970
<i>Sous total 2</i>	580 490	55 940	524 550	<i>Sous total 2</i>	607 270
Total Actif	1 169 100	214 370	954 730	Total Passif	954 730

(1) dont découvert bancaire 14 460 €

ANNEXE A : Bilan Fonctionnel au 31/12/2014**à rendre avec la copie**

Bilan fonctionnel au 31/12/2014			
Emplois	Montants	Ressources	Montants
Emplois stables		Ressources stables	
Emplois circulants		Ressources circulantes	
Trésorerie active		Trésorerie passive	
Total général		Total général	

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.